



AP 2022 : M. Goulet de Rugy est un ministre pragmatique ! Trop !!

Le 22 novembre 2018, les représentants de la Fédération Solidaires Environnement ont rencontré tardivement le nouveau ministre d'État, ministre de la Transition Écologique et Solidaire (MTES) – M. François Goulet de Rugy, celui-là même à qui la mission vient d'être confiée pour « écouter les Gilets Jaunes », après le discours stratosphérique du président de la République du 27 novembre.



D'entrée, le ministre indique ne pas s'immiscer dans la gestion du dialogue social ministériel, renvoyant la charge au secrétariat général. Circulez, il n'y a rien à voir !



Pour ce qui concerne les missions de service public dans les services déconcentrés, Solidaires à l'Industrie et au Développement Durable est revenu sur les plans du comité interministériel de la transformation publique (CITP) du 29 octobre 2018 qui définit, pour chacun des ministères, la stratégie du gouvernement : Baisser la dépense publique avec pour objectif moins 3 points du produit intérieur brut (PIB), 120 000 suppressions d'agents publics et 60 milliards de coupes budgétaires à l'horizon 2022.

Le MTES n'est pas épargné !



Pour y parvenir, l'axe principale est le tout numérique. Autrement dit, suppression massive d'effectifs publics sous statut, remplacement partiel par des contractuels jetables et réduction drastique des structures administratives sur le territoire et des moyens de fonctionnement.



Réduire le nombre et la durée des contrôles en entreprises (Lactalis) et des installations classées (seveso...) en instaurant le « droit à l'erreur » et à « faire confiance » avec la loi du 10 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance. Certes, les entrepreneurs ne sont pas que des patrons voyous ! Toutefois l'autocontrôle par les exploitants a démontré la limite de l'exercice pour, sur leur seule bonne foi, faire respecter des normes essentielles au droit à la sécurité de la population.

Plutôt qu'un long propos visant à mesurer la volonté du nouveau ministre à l'écologie sur le plan de la biodiversité et de l'amélioration de la gestion de l'eau, Solidaires relève des items qui nous apparaissent potentiellement contradictoires dans ce rapport. En effet, comment « adopter la stratégie de lutte contre la déforestation importée et porter sa déclinaison à l'échelle européenne » ET EN MÊME TEMPS « Préparer la décision sur la montagne d'or en Guyane » ?

Pour mémoire, le projet industriel est classé Seveso (installation industrielle dangereuse, en raison notamment de la présence d'une usine de cyanure qui permet d'extraire l'or) et est situé entre deux réserves biologiques à haute valeur en matière de biodiversité. Il prévoit dans son étude technique de dynamiter le sol pour obtenir une fosse grande comme 32 Stades de France, avec 57 000 tonnes d'explosifs dans une zone isolée de la forêt amazonienne. 190 km² de concessions, une fosse de 2,5 km de long, 500 m de large et 400 m de profondeur.

Rien non plus sur la gestion des matières et des déchets nucléaires (Bure...), sur l'engorgement des piscines de la Hague qui vont déborder, ni sur le démantèlement des centrales nucléaires ! Juste une ligne qui en dit long : « proposer une stratégie nucléaire et ses conséquences sur EDF et Orano ». Quant à lui, Macron surfe sur les reports, tout en laissant la porte ouverte à l'élaboration d'une programmation sur le nouveau nucléaire (EPR), en prenant en compte sa fiabilité technologique et sa compétitivité économique. Celui de Flamanville n'atteint aucun des 2 objectifs.

Aussi, comment peut-on brader la production d'électricité hydraulique, en concédant au privé 150 barrages hydro-électriques, les plus puissants et les plus modernes (12 % = 25 GW) de la production d'électricité nationale et 70 % de la réserve "tampon" d'électricité pour pallier aux pointes de consommation, sur les 433 Français ? Une des seules productions d'énergie propre (renouvelable, décarbonée) dont la France dispose limitant fortement les possibilités des opérateurs (EDF...), contribuant à atteindre les conditions de l'accord de Paris et le refroidissement des centrales nucléaires !

Rien dans le CITP sur l'application des grands objectifs de la loi de transition énergétique adoptée à l'été 2015, à savoir principalement :

- une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 conformément aux engagements de l'Union européenne en vue de la COP21 ;
- une réduction de moitié de la consommation d'énergie finale d'ici à 2050 par rapport à 2012 ;
- une réduction de 30 % de la consommation d'énergies fossiles (en énergie primaire) d'ici à 2030 par rapport à 2012 ;
- un objectif de 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie en 2030 (contre près de 14 % en 2012) et de 40 % dans la production d'électricité à cet horizon ;
- un objectif de 50 % d'énergie nucléaire dans la production d'électricité française en 2025 (contre 77 % en 2014).

Désorganiser ainsi le système d'exploitation de la production d'électricité globale française, vise à aussi, pour Macron, sous prétexte de l'ouverture à la concurrence, à satisfaire la Commission européenne et l'appétit des entreprises énergétiques étrangères n'ayant que faire des besoins énergétiques de la Nation.

Les intentions de Macron, sur la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), annoncées sont pour le moins, éloignées des enjeux et par la même de la loi de transition énergétique de 2015 susvisée.

S'agissant de l'interdiction du Glyphosate, c'est tout de suite, pas dans 3 ans.

Quid également du projet de création d'une agence des routes françaises (ARF) susceptible d'intégrer les directions interrégionales des routes (DIR) avec d'autres potentiels services des DREAL et une partie du pôle support intégré (PSI) pourtant déjà mutualisé en ce qui concerne les fonctions supports pour un ensemble de services : la DREAL, la DIR, les DDTM mais aussi des services tels que DDPP – DDCS pour la comptabilité, ainsi que la DIRM pour les activités informatiques ?

A peine 2 ans après les restructurations créant l'AFB (agence française pour la biodiversité au 1^{er} janvier 2017), regroupant l'agence des aires marines protégées (AAMP), l'atelier technique des espaces naturels (Aten), l'office national de l'eau et des milieux naturels (ONEMA) et les parcs nationaux de France (PNF), le ministre prône maintenant un nouveau chamboule-tout.

Cette fois-ci, il s'agirait de créer des agences fusionnant, d'une part, AFB, les agences de l'eau, l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et, d'autre part, l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), ou encore l'ingénierie territoriale avec la création de l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANACT). Comment vous dire que cela est fait pour faire des économies d'échelles et désorganiser les services en les plaçant sous l'égide des préfets pour rationaliser davantage les moyens.

Ce sont bien les réformes successives et incessantes de l'État depuis plus de 20 ans qui entretiennent la dégradation de la qualité des services publics, leurs éloignements des usagers avec toujours moins de moyens et des réorganisations à en faire perdre le sens aux agents publics et à la population.

Pour Solidaires, il est impérieux de maintenir et de renforcer les missions de service publics déjà sous tension. Concernant, celles des 1 200 inspecteurs de l'environnement, il est urgent de leur permettre de les assurer pour satisfaire les contrôles des 500 000 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), ainsi que l'instruction des dossiers d'autorisation d'exploiter en souffrance (éolien...), depuis plusieurs années dans toutes les régions, avec, de surcroît, la mise en place de l'autorisation environnementale unique, l'introduction de l'autorité environnementale redondante avec les procédures préexistantes. Cela passe par des moyens humains attendus depuis le 17 septembre 2001, date de l'explosion de l'usine d'AZF à Toulouse.

Solidaires est notamment revenu sur l'analyse de la note relative à l'organisation territoriale des services publics présentée en comité technique ministériel du 7 novembre dernier et plus particulièrement sur le point visant à préserver l'organisation des unités départementales (UD) des DREAL. Cette proposition ministérielle souligne que les UD remplissent de manière intégrée, des expertises techniques nécessaires au sein des DREAL qui donnent satisfaction aux acteurs économiques.

A l'exception de ce dernier point, si les arbitrages interministériels sont favorables à cette proposition de maintien des UD des DREAL, nous n'aurons en retour qu'une forme d'écoute avec un manque de considération pour les agent·e·s, similaire à celle des Français qui soutiennent majoritairement les actions citoyennes contre l'absence de justice fiscale, de justice sociale et de cohésion entre les territoires.



Dynamiter la fonction publique avec toujours moins de moyens !

La France n'est pas une start-up !!

Le peuple est souverain !!!